

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 octobre 2014**  
~~~~~

COMITÉ D'ORGANISATION ET D'EXPOSITION DU TRAVAIL DANS L'HÉRAULT
(COET 34)

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2014.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 octobre 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Evelyne GELLY, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Christophe GAUX, Madame Amélie MATEO, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Viviane RUIZ, M. David CABLAT, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Lucie TENA, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Bernard SALLES, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Christian VILONG, Monsieur Stéphane SIMON -Monsieur Thierry LAGRUE suppléant de Mme Florence QUINONERO, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations :

Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, M. Jean-Claude MARC à Madame Béatrice NEGRIER, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, M. Philippe MACHETEL à M. Gérard CABELLO, Monsieur Grégory BRO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. Claude CARCELLER, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Véronique NEIL

Absents :

Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Chantal COMBACAL, Madame Edwige GENIEYS

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que l'association « Comité d'Organisation et d'Exposition du Travail dans l'Hérault » (COET 34) est la structure de représentation et d'organisation des manifestations liées aux meilleurs ouvriers de France dans notre département ;

Vu qu'elle a notamment pour objectif de promouvoir et de valoriser l'excellence professionnelle,

Vu que le budget de la structure se limite aux cotisations des membres, participations aux frais et subvention liés aux projets ;

Vu que le COET 34, représenté par M. Frédéric MATAN, tailleur de pierre sur le parc d'activités Domaine de Trois Fontaines au Pouget et membre fondateur de l'association, a sollicité la communauté de communes d'une demande de subvention en date du 5 août 2014 pour la mise en place de l'Espace France de l'Excellence des Métiers d'Art pour la foire de Montpellier Languedoc-Roussillon du 10 au 20 octobre 2014 ;

Considérant que huit artisans d'art seront présents, dont 4 de la Vallée de l'Hérault :

- Stéphane Margot (Le valet Musté) : coutelier d'art à Gignac
- Philippe Simon : menuiserie ébéniste à Gignac
- Lionel Liquière : Fer et Passion à Aniane
- Frédéric Matan

Considérant que l'espace loué est de 162 m², avec un coût total de 1 404 € par artisan ;

Considérant que la demande de subvention d'un montant de 2000 euros porte sur les dépenses collectives à réaliser sur l'espace France de l'Excellence, parmi lesquelles :

- habillage des cloisons, signalétique, mobilier, portrait photos des artisans ;
- cocktail d'inauguration avec remise d'un diplôme « Meilleur ouvrier de France » ;

la prise en charge du coût de location étant assurée par chaque artisan ;

Considérant que le projet présenté à la communauté de communes est chiffré à 3 500€ répartis sur : l'aménagement du stand (950€), les frais des hôtes d'accueil (300€) et les frais de réception lié à la remise du diplôme « Meilleur ouvrier de France » (1 000€) ;



Considérant qu'avec 150 000 visiteurs, la foire de Montpellier constitue une vitrine intéressante pour les métiers d'Art ;

Considérant que l'aide financière de la communauté de communes pourrait constituer un soutien à la dynamique des métiers d'art de la vallée de l'Hérault,

Considérant que la tenue du stand et au-delà l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes de Meilleur ouvrier de France constituent par ailleurs des vitrines intéressantes pour l'établissement,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'octroyer au Comité d'organisation et d'exposition du travail dans l'Hérault une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'occasion de la mise en place de l'Espace France de l'Excellence des Métiers d'Art pour la foire de Montpellier Languedoc-Roussillon du 10 au 20 octobre 2014.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1070 le

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte :

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

